

Conseil Municipal de Manneville-sur-Risle

Compte-rendu sommaire de la séance du jeudi 14 octobre 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le jeudi quatorze octobre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Manneville-sur-Risle, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Isabelle DUONG, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs : Isabelle DUONG Maire, Denis LAMY, Florence ROUXEL, Philippe BERTOIS, Nadine PICHON, Adjoint, Patrick NUTTENS, Jean DUREL, Yannick TANGUY, Sandrine AUDET, Karim BENBACHIR, Séverine CAMUS, Christophe MARTIN, Kenny ROJAS, Conseillers Municipaux.

Carole ROGERS donne pouvoir à Nadine PICHON pour la représenter,
Aurélie DEMARCY donne pouvoir à Philippe BERTOIS pour la représenter,
Christiane RIOU donne pouvoir à Isabelle DUONG pour la représenter,
Bertrand MAROUSEZ donne pouvoir à Florence ROUXEL pour le représenter,
Nathalie NOEL donne pouvoir à Denis LAMY pour la représenter,

Madame Nadine PICHON est désignée secrétaire de séance.

En début de séance, le conseil municipal a accueilli les référents sécurité de la gendarmerie pour la commune : le chef Beaumier et le gendarme Papougnot de la brigade de Pont-Audemer.

Les élus peuvent les contacter pour leur signaler des problèmes de sécurité sur la commune (incivilités, problèmes de stationnement, cas particuliers) ou leur demander des conseils dans la gestion de ces incivilités.

Le chef Beaumier a présenté le bilan de l'activité de la brigade sur la commune avec 44 interventions depuis le 1er janvier pour des tapages nocturnes, des accidents (matériels) de la circulation, des violences intrafamiliales, une agression, des fugues, des recherches de véhicules ou personnes suspectes.

Au niveau de la brigade, Manneville-sur-Risle est considérée comme une commune calme.

Les élus demandent davantage de contrôle de vitesse. Les gendarmes répondent que des contrôles sont effectués régulièrement, sur des secteurs stratégiques.

La commune a mis en place le dispositif "voisins vigilants", mais la gendarmerie n'est pas dans ce dispositif. Un autre système de participation citoyenne est proposé par les services de gendarmerie : la lieutenant Hébert pourra venir le présenter lors d'un prochain conseil municipal.

L'opération "tranquillité vacances" existe tout au long de l'année. Tout habitant s'absentant quelques jours de son domicile peut venir se signaler à la gendarmerie.

Madame le Maire ouvre la séance à 19h00.

Elle procède à l'appel et constate que **le quorum est atteint.**

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 09 septembre 2021.

Taxe d'aménagement : Taux de la part communale et exonérations

Madame le Maire explique que la taxe d'aménagement remplace depuis 2012 la TLE (taxe locale d'équipement). Initialement fixée à 5 % puis ramené à 3,5 %, le taux est fixé à 2,5 % sur l'ensemble du territoire communal depuis le 1er janvier 2014.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les abris de jardins soumis à déclaration préalable sont totalement exonérés de la part communale. Il s'agit des abris entre 5 et 20 m².

Pour une application au 1er janvier, une délibération doit être prise avant le 30 novembre de l'année précédente.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur le maintien ou non de la taxe d'aménagement ou sur une modification du taux de la part communale de la taxe d'aménagement.

Sur les deux dernières années, la taxe d'aménagement représente une recette annuelle de 6 à 7 000 € dont 30 % sont reversés à la communauté de communes (CCPAVR).

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de maintenir le taux de la part communale de la taxe d'aménagement à 2,5 % sur l'ensemble du territoire.
- de maintenir l'exonération sur les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

Convention avec l'Espace Numérique Mobile

Madame le Maire rappelle que de nouvelles interventions de l'Espace Numérique Mobile sont programmées à raison d'une séance par mois, le jeudi après-midi.

Les premières interventions avaient été assurées gracieusement par FODENO (organisme de formation). Les nouvelles séances seront facturées 300 € par intervention.

Une convention doit être signée entre la commune et FODENO.

Il est convenu de proposer trois ateliers jusqu'à la fin de l'année.

Par la suite, des "Maisons France Services" seront mises en place avec l'Etat et la communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle à Routot, Quillebeuf-sur-Seine et Montfort-sur-Risle.

Une Maison France Services propose à minima les démarches relevant des organismes suivants :

- Caisse d'allocations familiales,
- Ministères de l'Intérieur, de la Justice, des Finances Publiques,
- Caisse nationale d'Assurance maladie,
- Caisse nationale d'Assurance vieillesse,
- Mutualité sociale agricole,
- Pôle emploi,
- La Poste.

Ce socle de services peut être enrichi en fonction des besoins locaux.

Les habitants de la commune pourront s'adresser à une de ces structures.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention et tous documents afférents pour l'intervention de l'Espace Numérique Mobile jusqu'en décembre 2021.

Attribution de chèques cadeaux aux agents communaux - Noël 2021

Madame le Maire propose de reconduire comme chaque année l'achat de chèque-cadeaux pour offrir aux agents communaux à l'occasion des fêtes de fin d'année.

A l'unanimité, le conseil municipal valide l'acquisition de chèques CADHOC pour un montant total de 2 000 € et charge Madame le Maire d'assurer la distribution aux agents communaux en fonction de leur situation sociale, économique et familiale.

Affaires diverses

Musée départemental de la Résistance et de la Déportation

Pendant les trois mois d'ouverture cet été (juillet à septembre), 251 personnes ont visité le musée. Lors des journées du patrimoine, deux visites guidées ont été organisées. Madame le Maire félicite l'étudiante qui a travaillé au musée cet été pour la qualité de ces visites et remercie Nadine PICHON, la commission musée et les services de la mairie pour l'ensemble du travail accompli pour le musée. Madame le Maire rappelle que le musée a été présent à la Journée de la Défense organisée par la ville de Pont-Audemer, grâce à la tenue d'un stand. Denis LAMY était également présent pour le "Souvenir Français", en tant que président du comité local Manneville - Pont-Audemer.

Repas des seniors

Dimanche 3 octobre, le repas des seniors a réuni 87 participants. Madame le Maire félicite Florence Rouxel et les membres du CCAS pour l'organisation de ce repas offert par le CCAS. Le CCAS va se réunir le 18 octobre pour préparer la distribution du colis de Noël.

Une naissance, un arbre

Pour la première fois cette année, des arbres fruitiers seront plantés et parrainés par les enfants nés l'année précédente. Sur douze naissances sur la commune en 2020, dix habitent encore la commune. Six familles ont répondu favorablement au courrier qui leur a été adressé en septembre. Chaque enfant parrainera un arbre. Un petit panneau avec le nom, le prénom et la date de naissance de l'enfant sera planté au pied de l'arbre. Une attestation de parrainage sera remise à chaque enfant. Les plantations et la cérémonie auront lieu le samedi 27 novembre à 10h30 à la Pommeraie

Conseil Municipal des Enfants (CME)

Un nouvel appel à candidatures est lancé et une réunion avec les enfants intéressés et leurs parents sera organisée prochainement. Kenny ROJAS et Sandrine AUDET, membres de la commission Ecole participeront avec Florence ROUXEL et Madame le Maire au travail du CME.

Arrêtés municipaux

Madame le Maire rappelle au conseil municipal les différents arrêtés municipaux pris sur la commune. Les arrêtés sont approuvés par le conseil municipal.

- arrêté instituant un "dépose-minute" Route de Rouen, face au salon de coiffure "Les Ciseaux de Marie-Laure,
- arrêté réglementant les dépôts sauvages de déchets et ordures sur la commune,
- arrêté portant réglementation des élevages familiaux de volailles, en complément du Règlement Sanitaire Départemental.

Commission déchets - CCPAVR

Jean Durel a participé à la commission communautaires sur les déchets le 29 septembre 2021. La communauté de communes prévoit la mise en place d'une taxation incitative à partir de 2024. Un rappel sur les consignes de tri est à prévoir pour réduire les déchets dans les containers.

Projet AMEX

Le dossier est dans les mains du notaire pour la signature d'un compromis de vente dans les prochaines semaines.

Travaux

- Dans la cour de l'école, les travaux de cloisonnement sous l'escalier menant aux deux classes au-dessus du préau seront réalisés pendant les prochaines vacances scolaires.
- Pour une question de visibilité et donc de sécurité des usagers, un morceau de la haie qui longe le chemin de la futaie de Bonnebos et qui protège le chemin piétonnier doit être supprimé. Une DP (Déclaration préalable) va être déposée. La commune s'engage à replanter à l'emplacement concerné une haie plus adaptée et permettant une meilleure visibilité des riverains.

Pointe en haut de la côte blanche

Lors de la dernière commission voirie, les membres avaient décidé de proposer au propriétaire d'abattre l'arbre situé en haut des côtes blanches pour améliorer la visibilité et ne pas risquer une chute de cet arbre.

Lors d'un rendez-vous entre le propriétaire et Madame le Maire, il a été convenu que la commune n'interviendrait pas sur cet espace privé que sera de la responsabilité de son propriétaire.

Départ de Marine CAREL, agent des services techniques

Arrivée dans la collectivité en 2016 par l'intermédiaire de la mission locale et après deux années en contrat aidé, Marine CAREL a intégré la fonction publique. Elle fait le choix de nous quitter pour aller travailler dans le secteur privé.

Un recrutement est en cours pour la remplacer.

Elections 2022

Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal de noter les dates des élections en 2022 : quatre dimanches pendant lesquels tous seront sollicités pour la tenue des bureaux de vote et les dépouillements :

- 10 et 24 avril pour les présidentielles
- 12 et 19 juin pour les législatives.

Associations

La réunion pour établir le planning 2022 d'utilisation de la salle communale avec les associations est fixée au vendredi 15 octobre.

Projet de salle polyvalente

Un travail est en cours avec le bureau EAD pour la réalisation d'une étude de faisabilité.

Ce projet devra être inscrit au CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique) de la communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle (CCPAVR) pour obtenir des subventions.

Illuminations de fin d'année

L'entreprise Bosquer a été retenue pour le montage et le démontage des décors.

En plus des illuminations que la commune possède, des décors seront loués pour la Route de Rouen (contrat de 5 ans).

Les illuminations seront allumées du 3 décembre au 9 janvier.

Evénements à venir

- Dimanche 17 octobre : La Mannevillaise Rose
- Du 2 au 5 novembre : Stages des arts du cirque au gymnase du collège Louise Michel à Manneville.
- Jeudi 11 novembre : Cérémonie commémorative. Rendez-vous à 10h45 au monument aux morts
- Jeudi 18 novembre : Permanence de l'espace numérique dans la salle communale (14h00-17h00).

- Samedi 15 janvier: Concert Gospel à 17h00 à l'église.
- Dimanche 16 janvier : cérémonie des vœux à 15h00.

Questions diverses

Karim BENBACHIR indique que suite à la réalisation du goudron chemin Perrey, une partie des plaques d'égout ne sont pas recouvertes.

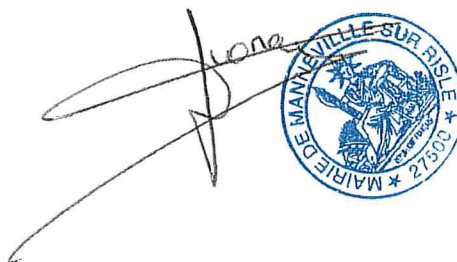
La finition est prévue mais cela va être rappelé à la communauté de communes.

Christophe MARTIN indique que le déplacement des aménagements Route de Rouen n'est pas efficace. Le rétrécissement ne fait pas ralentir la vitesse.

Nouvel aménagement, feu intelligent, dos d'ânes, radars, ... : le sujet sera revu en commission voirie afin qu'une décision soit proposée au conseil municipal.

Madame le Maire clôt la séance à 20h00.

La prochaine séance est fixée au jeudi 15 décembre 2021 à 18h30.



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'L. LON', written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MANNEVILLE SUR RISLE' at the top and 'MAIRIE DE MANNEVILLE SUR RISLE' at the bottom, with a central emblem featuring a figure holding a staff and a cross.

